Sécurité

Rentrée scolaire : 3 enfants blessés chaque jour dans un accident de la route - l'AWSR appelle à la vigilance

Ces trois dernières années, le nombre d'enfants de 3 à 17 ans ayant été victime d'un accident de la route durant les heures de trajet domicile-école n'a cessé d'augmenter en Wallonie. Avec la rentrée des classes, l'AWSR souhaite rappeler les bonnes pratiques pour un retour à l'école en toute sécurité.

Augmentation du nombre de blessés

Au total, ces trois dernières années, de 2014 à 2016, 1.781 enfants de 3 à 17 ans ont été victimes d'un accident de la route sur le trajet de l'école, dont 3 tués et 92 blessés grièvement.

Quelle que soit la gravité des blessures, le nombre de victimes parmi ces enfants est en augmentation en 2016. En moyenne, 3 enfants sont blessés dans un accident de la route chaque jour d'école ces trois dernières années.

Nombre d'enfants de 3 à 7 ans victimes d'un accident de la circulation en horaire et période scolaire :

	2014	2015	2016
Légèrement blessés	557	561	568
Grièvement blessés	28	27	37
Décédés 30 jours	0	1	2
Total des victimes	585	589	607

⇒ **En voiture pour les 3 à 11 ans**

Une analyse plus poussée a été réalisée par tranche d'âge : en 2016, les victimes de 3 à 11 ans sont dans 6 cas sur 10 des occupants de voiture.

⇒ **Davantage à pied pour les 12-17 ans**

La part des passagers de voiture diminue pour les 12-17 ans, avec 33% des victimes en 2016. La part des piétons est la plus importante avec 38% des victimes pour cette tranche d'âge, suivie par les usagers de deux roues (vélos cyclos : 23%). Les transports en commun enregistrent 5% des victimes de 12 à 17 ans.

Recommandations

Au vu de ces constats, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière souhaite donc rappeler quelques conseils utiles.

En voiture :

- Un dispositif de retenue adapté est obligatoire pour les enfants mesurant moins de 1,35m (taille à environ 9-10 ans). Seul 1 enfant sur 3 est transporté en toute sécurité en Belgique ! Avant de démarrer, bien attacher son enfant est vital. Cela veut dire :
  - ◊ Veiller à fixer correctement le siège dans la voiture
  - ◊ Attacher correctement l'enfant dans le siège-auto
  - ◊ S'assurer que le siège soit adapté au poids et à la taille de l'enfant. Par exemple, on passe au rehausseur une fois que l'enfant a atteint le poids de 18 kilos ou lorsque sa tête dépasse du dossier.

L'AWSR a édité un petit guide complet sur les sièges pour enfants, « Sécurité en voiture », téléchargeable sur le son site, qui est aussi placé dans les boîtes roses que les mamans reçoivent lors de leur séjour à la maternité. De plus, sur le site web www.tousconcernes.be, l'AWSR a publié une FAQ (Foire aux Questions) afin de répondre à toutes les questions que les parents se posent sur les sièges-auto et la ceinture de sécurité pour les enfants.

- Veiller à bien attacher la ceinture de sécurité, même pour de courtes distances.
- Aux abords des écoles, respecter la limitation de 30km/h. Les réactions des enfants sont parfois imprévisibles, et cette vitesse augmente les chances de pouvoir s'arrêter à temps (la distance d'arrêt est de 12 m sur route sèche à cette vitesse).
- Eviter de vouloir déposer son enfant le plus près possible de l'école. Cela peut parfois mettre en danger d'autres enfants, en masquant par exemple la vue d'un enfant qui veut traverser. Ou en obligeant les jeunes piétons à circuler sur la chaussée pour contourner la voiture stationnée sur le trottoir.

À pied :

- Préparer la rentrée : les parents peuvent effectuer le trajet avec leur enfant avant le jour J, afin de repérer les endroits à risque.
- Partir à temps et faire en sorte que votre enfant quitte la maison assez tôt. S'il est pressé il sera

moins attentif et moins prudent en marchant vers l'école.

- Prendre l'habitude de marcher du côté de la circulation.
- Apprendre à traverser une rue :
  - ◊ S'arrêter un peu avant le bord du trottoir ou de l'accotement
  - ◊ Regarder à gauche, puis à droite, et de nouveau à gauche
  - ◊ Une fois qu'on a vérifié qu'aucun véhicule n'arrive, traverser la rue sans courir et en continuant à bien regarder.

La Cellule EMSR (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière) de la DG02 publie plusieurs brochures sur la sécurité routière sur le chemin de l'école (http://mobilite.wallonie.be/news/nouveau-brochures-de-securite-routière.be)